**Le droit à un logement convenable des personnes âgées**

Le Mali, à l’instar des autres pays africains commence à avoir une population vieillissante.

Ainsi, dans le cadre de la prévention des risques liés au vieillissement, le Mali suite à la résolution 46/41 de l’Assemblée Nationale des Nations Unies en 1947, a mis en œuvre un document de Politique Nationale de Solidarité et d’Action Sociale en faveur des Personnes Agées en 1993. Cette politique visait à réduire les inégalités et les injustices sociales è l’égard de cette couche, surtout dans le domaine de la santé, de la nutrition et du logement.

En 2006, l’Arrêté no 06/1947 du 11 Septembre 2006 a institué au Mali une carte de priorité pour les Personnes Agées, leur permettant de bénéficier d’une réduction de 50% sur les frais de consultations et d’examen.

Notons cependant qu’à la date d’aujourd’hui aucune politique n’est mise en place pour accorder spécialement des logements aux Personnes Agées. Ceci peut s’expliquer par notre coutume qui est basée sur la solidarité et la vie communautaire

**Les informations sur l’une ou l’ensemble des questions suivantes :**

1. **Quels sont les cadres juridiques, politiques, et institutionnels locaux qui protègent et promeuvent le droit au logement convenable des personnes âgées ?**
2. **Quels plans d’action locaux et internationaux, les plans de développements et les programmes de soutien existants pour faire progresser le droit au logement convenable des personnes âgées ?**

* *Disposions et budget alloué à leur réalisation :*

*Le Conseil National des Personnes Agées (CNPAM) est l’organe associatif des Personnes Agées mis en place depuis le lendemain de la Première Assemblée Mondiale sur le Vieillissement à Vienne (Autriche) en 1982. Le CNPAM avec un statut facultatif donne un avis au pouvoir public à tous les niveaux sur les grandes décisions politiques et sur l’ensemble du territoire comme médiateur dans les conflits. Il participe activement dans toutes les instances décisionnelles pour l’élaboration des programmes nationaux de développement.*

*Il dispose des subventions de la DNDS, l’IERGG-MA. A sa création, il a bénéficié de donation d’un véhicule de fonctionnement. Il abrite dans les locaux de l’IERGG-MA dont il est membre du Conseil d’Administration et du comité Scientifique et Technique.*

1. **Comment les personnes âgées sont-elles impliquées et participent-elles à l’élaboration de plans d’action, de politiques ou de législations relatives au logement au logement ?**

*Voir si le CNPAM est membre de la commission d’attribution des logements sociaux ? Membre du conseil Economique* ***[Social et Culture du Mali ; membres des instances supérieures de structures politiques (Assemblée nationale, municipalité,](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj636j527v2AhUHxoUKHaJyBV8QFnoECAgQAQ&url=https%3A%2F%2Fkoulouba.ml%2Finstitutions%2Fle-conseil-economique-social-et-culturel%2F&usg=AOvVaw2MFSmNfXWyzpk90poS-VJH)*** *[Haut](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj636j527v2AhUHxoUKHaJyBV8QFnoECAgQAQ&url=https%3A%2F%2Fkoulouba.ml%2Finstitutions%2Fle-conseil-economique-social-et-culturel%2F&usg=AOvVaw2MFSmNfXWyzpk90poS-VJH)* [Conseil](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj636j527v2AhUHxoUKHaJyBV8QFnoECAgQAQ&url=https%3A%2F%2Fkoulouba.ml%2Finstitutions%2Fle-conseil-economique-social-et-culturel%2F&usg=AOvVaw2MFSmNfXWyzpk90poS-VJH) *[des](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj636j527v2AhUHxoUKHaJyBV8QFnoECAgQAQ&url=https%3A%2F%2Fkoulouba.ml%2Finstitutions%2Fle-conseil-economique-social-et-culturel%2F&usg=AOvVaw2MFSmNfXWyzpk90poS-VJH)* [Collectivités Territoriales](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj636j527v2AhUHxoUKHaJyBV8QFnoECAgQAQ&url=https%3A%2F%2Fkoulouba.ml%2Finstitutions%2Fle-conseil-economique-social-et-culturel%2F&usg=AOvVaw2MFSmNfXWyzpk90poS-VJH) ***[etc.](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj636j527v2AhUHxoUKHaJyBV8QFnoECAgQAQ&url=https%3A%2F%2Fkoulouba.ml%2Finstitutions%2Fle-conseil-economique-social-et-culturel%2F&usg=AOvVaw2MFSmNfXWyzpk90poS-VJH)***

*Les PA sont regroupées au sein du CNPAM dont une des missions est d’inciter les PA à prendre conscience qu’elles peuvent et doivent apporter leurs contributions de qualité dans le développement économique, social et culturel de notre pays*

1. **A quels défis, obstacles et formations discrimination les personnes âgées sont confrontées dans l’exercice de leur droit à un logement convenable ?**

* *Mentionner**toute législation,* **politique** *ou pratique existante. Indiquer leur impact sur la jouissance des droits les personnes**âgées, d’autres droits de l’homme.*

*L’obstacle majeur de la jouissance de droit au logement convenable des personnes âgées réside dans le fait qu’elles sont majoritairement sans revenus sûrs et ne peuvent pas être des candidates potentielles pour les logements sociaux régulièrement attribuées au sein de la communauté*.

*En 2017 la population des personnes âgées était estimée à environ 1 226 713 avec un taux d’accroissement de 6,5%.*

1. **Les autres facteurs***(genres, sexes, race, ethnie, identité autochtone, situation de handicap, orientation sexuelle, identité de genre, religion, statut social, lieu d’origine et statut d’immigration)* **se recoupent et ont un impact sur la jouissance des droits des personnes âgées à un logement convenable ?**

*Aucune de ces considérations (sexe, ethnie, autochtone, handicapé, toute confession religieuse, immigrant…). Les personnes âgées bénéficient des logements sociaux au même titre que les autres.*

1. **Quel impact la pandémie du COVID-19 a-t-elle eu sur le droit des personnes âgées à un logement convenable dans votre pays (***par exemple**la pandémie a-t-elle provoquée un changement de politique au détriment des institutions et mis d’avantage en lumière les soutiens communautaire)***?**

*La politique nationale en faveur des personnes âgées est fondamentalement inspirée sur la solidarité familiale et communautaire à l’endroit des couches vulnérabilisées du point de vue social, social, économique, et sanitaire à l’image des personnes en difficultés (personnes handicapées, personnes âgées). Les personnes âgées ont bénéficié d’une attention sécuritaire face au risque de contracter la COVID. La Direction Nationale du Développement Social en Collaboration avec L’Institut d’Etudes et de Recherche en Géronto-Gériatrie ont fait des campagnes de sensibilisation des personnes âgées et de leur entourage concernant la maladie.*

**Quelles mesures ont été prises pour minimiser l’impact de la pandémie ?**

*Pour minimiser l’impact de la pandémie, une campagne d’information, de communication et de sensibilisation leur est adressée à travers les voies traditionnelles de communication, des radios de proximité, les télévisions nationales et privées ou confessionnelles. Des kits de lavage de main et des masques leur ont été distribués.*

1. **Quelles stratégies alternatives de logements pour les personnes âgées, autres que les maisons de retraite et les institutions publiques, existent dans votre pays ? Quelles politique/programmes sont en place pour permettre aux personnes âgées, de vivre de manière indépendante dans leur communauté à mesure qu’elles vieillissent ?**

* *Fournir les informations détaillées :*

*A la date d’aujourd’hui, il n’existe pas de maison de retraites pour interner les personnes âgées qui continuent toujours de bénéficier d’une cohabitation avec les autres composantes de la famille plus ou moins élargie. Quel que soit l’âge, la personne âgée peut toujours vivre dans la société malienne dans la concession familiale. Elle est membre à part entièrement sans autres considérations discriminatoires.*

*En 1999, dans le cadre d’une politique d’un toit aux démunis Fondation Partage a fait une donation à une dizaine de « sans abri » vivant sur les dépotoirs de la capitale du District de Bamako. Ces bénéficiaires de ce geste de générosité de la part Première Dame de l’époque concernaient majoritairement les personnes âgées femmes.*

*La politique de protection au Mali consistait à mettre place l’Institut National de Prévoyance Social (INPS) et de la Caisse Nationale de Retraite dénommée aujourd’hui, Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), qui assurent le paiement des pensions de retraites pour ses contribuables.*

*D’autres formes de sécurité sociale existent au mali, comme l’Assurance Maladie Obligatoire (AMO), le Régime d’Assurance Maladie des Démunis (RAMED)*

1. **Quelles nouvelles stratégies de logement durable pour les personnes âgées compte tenu des préoccupations actuelles concernant les impacts de changement climatique ?**

*La stratégie de logement durable et sécuritaire est surtout familiale et communautaire. Dans un contexte de changement climatique, il n’existe encore aucun dispositif préventif concernant les personnes âgées.*

1. **Comment l’Etat s’acquitte –il de ses obligations d’assurer l’accès des personnes âgées à la justice et d’obtenir des recours et des réparations lors que leur droit à un logement convenable a été violé ?**

*Il s’agit d’une situation qui est prise en compte par le droit public*

**Références**

**https://www.instat-mali.org/laravel-filemanager/files/shares/eq/rana17pas1\_eq.pdf**